

République Française**Ville de Draguignan****N°2024-091**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC
NATUREL RÉGIONAL DU VERDON****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : 25/06/2024**

RAPPORTEUR : SYLVIANE NERVI SITA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants, et L. 2121-7 et suivants, relatifs à la création et au fonctionnement des syndicats mixtes ouverts;

Vu les articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n° 2019-276-003 du 3 octobre 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-024 du conseil municipal du 6 février 2019 portant adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon au titre de son objet 1 « mise en œuvre de la Charte du Parc » ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon n° 24-03-CS3-02 en date du 28 mars 2024 ;

Par délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 28 mars 2024, joint en annexe, les membres du comité syndical ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts du syndicat mixte dans le cadre du dossier de renouvellement de la Charte du Parc naturel régional pour la période 2024-2039.

Comme le prévoient les statuts du syndicat mixte, les collectivités membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du syndicat mixte, pour se prononcer sur cette modification des statuts. À défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision de la commune sera réputée favorable.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- approuve la modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon telle que délibérée par le comité syndical du Parc naturel régional du Verdon le 28 mars 2024.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

